

[Etude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises, 2^e trimestre 2024]

16 371 défaillances d'entreprises au 2^e trimestre 2024 (+23,4%), la phase de rattrapage Covid se referme, la conjoncture prend le relais.

Paris, le 11 juillet 2024 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la donnée d'entreprises, dévoile les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 2^e trimestre 2024. Le nombre d'ouvertures de procédures de sauvegarde, redressement et liquidation judiciaire de ce printemps est élevé (16 371), très au-dessus de la moyenne observée de 13 700 sur les décennies 2000 et 2010. Ce nombre découle d'une conjoncture ralentie et du rattrapage d'une partie des défauts évités pendant la crise sanitaire grâce aux aides. Pour autant, la hausse des sinistres décroît et retombe à +23% contre +35% il y a un an (et même +49% en juin 2022). Cette décélération est très marquée dans plusieurs activités du B2C.

Si trois quarts des défauts concernent des microentreprises de moins de 3 salariés, la tendance la plus forte est observée chez les PME de 50 à 99 salariés dont les défaillances augmentent deux fois plus vite que la moyenne. A noter qu'en dehors des trois plus gros employeurs, le nombre d'emplois menacés tombe à 52 700 soit seulement 1400 de plus (+2,7%) qu'un an plus tôt.

- **Les employeurs de 50 à 99 salariés plus vulnérables sur ce T2.**
- **Le bâtiment toujours en très grande difficulté.**

Mais ...

- **Le point haut semble atteint, le reflux se confirme au fil des mois.**
- **Le commerce de détail d'habillement ou la boulangerie repassent au vert, la restauration se stabilise.**

Thierry Millon, directeur des études Altares : « *Le premier trimestre signait l'amorce d'un ralentissement de la hausse des défauts, le deuxième la confirme. Une partie seulement des entreprises, alors épargnée grâce aux aides, est aujourd'hui rattrapée par le train des faillites. Ce 2^e trimestre 2024 en est encore l'illustration avec « seulement » 2 600 procédures de plus que la moyenne long terme. Cette situation confirme le scénario d'un plateau avec une conjoncture qui peine à retrouver un second souffle mais qui va redescendre progressivement. Une stabilisation se dessine sur les trois derniers mois avec 5 500 procédures mensuelles. Les activités liées à la consommation, qui avaient connu des pics de défaillances parfois historiques comme dans la coiffure, inversent enfin la tendance. Néanmoins, la crise de l'immobilier pèse sur de nombreux acteurs, en particulier dans la construction. Le gros-œuvre et le second-œuvre concentrent ainsi à eux-seuls une procédure sur cinq.* »

Un trimestre au plus haut mais des prémises d'un retour possible à la normalité

16 371 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2024 ; seuls les 2^e trimestres 2009 (crise financière) et 2013 (crise des dettes souveraines) avaient également franchi la barre des 16 000 défauts. **La hausse est ramenée à +23%** alors qu'elle était deux fois plus rapide à fin juin 2022 (+49%) et encore très forte il y a un an (+35%).

Avec 416 jugements enregistrés ce trimestre, **le nombre de procédures de sauvegarde est en retrait de 3,5 %**. A l'inverse, les **redressements judiciaires (4 817) sont en hausse (+39%)** et concentrent désormais près de 30% des jugements, retrouvant ainsi les taux d'avant Covid.

Le rythme ralentit en revanche pour les ouvertures de **liquidation judiciaire dont le nombre (11 138) augmente de 18,9 %** et représente 68% des défaillances, loin des 75% qui prévalaient durant la crise sanitaire.

En données glissées sur 12 mois, la barre des 61 000 cessations de paiement a été franchie en mai et celle des 62 000 le sera en juillet.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} juillet de chaque année)

	2020 T2	2021 T2	2022 T2	2023 T2	2024 T2	EVOLUTION T2 2024/23	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	160	165	289	431	416	-3,5%	292
Redressements Judiciaires	1 303	1 495	2 325	3 465	4 817	39,0%	2 681
Liquidations Judiciaires directes	4 303	4 927	7 212	9 370	11 138	18,9%	7 390
Total défaillances	5766	6587	9826	13266	16371	23,4%	10 363
Total Emplois menacés	43 400	19 530	30 560	55 700	69 500	24,8%	43 738
Emplois menacés par entreprise	7,5	3,0	3,1	4,2	4,2	-	4,2

La situation s'améliore pour les ETI et PME à l'exception notable de celle de 50 à 99 salariés.

Les trois quarts des défaillances (12 000) concernent des microentreprises de moins de 3 salariés qui enregistrent une augmentation des défauts de 26,4%. Ces structures, dont près d'un quart se situe dans la restauration ou le second œuvre du bâtiment, ne sont pas particulièrement récentes. Ainsi, plus de six sur dix ont été créées avant le 1^{er} confinement sanitaire.

Les **PME de 50 à 99 salariés** sont en revanche sévèrement touchées. Elles affichent une augmentation très rapide du nombre de défauts (+48%) et elles subissent également une forte poussée des liquidations judiciaires (+91%), 30% de ces 80 PME se concentrent dans deux activités, le transport routier de marchandises et la sécurité privée.

La situation se détend sensiblement pour les **PME de taille plus importante et les ETI**. 45 structures d'au moins 100 salariés ont fait défaut, un nombre en retrait de près de 17% par rapport au 2^e trimestre 2023. Peu nombreuses, ces sociétés menacent néanmoins près de 25 000 emplois (environ un tiers de la totalité des emplois menacés ce trimestre).

En effet, **69 500 emplois sont menacés** ce trimestre, un nombre important en augmentation de 25% sur un an. Un chiffre qui s'explique par l'ouverture de procédures collectives sur trois sociétés de plus 1000 salariés.

Les plus jeunes entreprises résistent mieux que leurs aînées.

A peine plus d'une entreprise défaillante sur dix a été **créée il y a moins de 3 ans**. 1839 structures de cette tranche d'âge ont défailli, un nombre en augmentation de « seulement » 11%.

Dans les autres tranches, la tendance varie peu autour de +25%. Les entreprises de plus de 15 ans sont marquées par une hausse des défaillances de plus de 27% sur un an. Et ce sont les entreprises créées depuis plus de 50 ans qui sont les plus impactées (+37% ; 107 entreprises).

Davantage d'activités basculent dans le vert, surtout dans le B2C, mais la construction reste très impactée.

Les activités dans le vert ou mieux orientées

Dans le B2C, les défaillances reculent pour plusieurs activités

- Plus de 250 **boulangers** ont encore défailli ce trimestre mais ce chiffre est en recul de 1,2% confirmant la trajectoire plus favorable amorcée en début d'année 2024.
- La **restauration traditionnelle** reprend son souffle avec 777 procédures ouvertes (+1,3%) ce deuxième trimestre, soit seulement une dizaine de plus qu'un an plus tôt. La situation ne s'inverse en revanche pas dans la **restauration rapide** qui compte 824 jugements (un nombre en augmentation de 27,6%).
- Moins d'une trentaine de **supermarchés** ont fait défaut, c'est 45% de moins sur un an.
- L'amélioration se dessine ce 2e trimestre dans le **commerce de prêt-à-porter** qui enregistre à peine plus de 250 procédures un nombre en retrait de 7,7%.
- **La coiffure** poursuit son long rétablissement mais compte encore près de 300 procédures soit 5,7% de plus sur un an. La situation est plus tendue pour les **salons de beauté** qui comptent 168 procédures, en augmentation de 18,3%.
- Avec moins de 40 procédures ouvertes la **parfumerie au détail** semble plus épargnée (-20,8%).
- **L'action sociale et la santé humaine** évoluent également favorablement. C'est notamment le cas dans les activités d'aide à domicile ou les crèches. La situation est en revanche plus tendue dans les activités d'infirmiers.
- Les activités récréatives sont dans le vert notamment **les activités liées au sport** dont les centres de culture physique.

Le B2B aussi compte quelques activités dans le vert.

- 26 entreprises de **mécanique industrielle** ont fait défaut, c'est 2 entités de moins qu'il y a un an. Le recul est du même ordre dans l'installation de machines ou de structures métalliques.
- Dans les services aux entreprises la situation se détend pour les **agences de publicité** (72 ; -11%) et de **relations publiques** (41 ; -2%).
Les **services d'aménagement paysager** comptent toujours plus d'une centaine de procédures (106) mais ce nombre recule de près de 4%.

Les activités encore à la peine voire en fortes difficultés

- Dans **l'agriculture**, les tensions se concentrent dans la culture de la **vigne** (50 ; +78%) et de l'élevage de **vaches laitières** (25 ; +150%).
- Dans le **commerce de détail**, la situation reste compliquée ce trimestre pour le **véhicule automobile** (300 ; +30%), le meuble (85 ; +60%), la **pharmacie** (30 ; +76%). Dans le commerce de gros, la plupart des activités sont dans le rouge, notamment la **boisson** (34 ; +79%) ou le **meuble** domestique (16 ; +45%).
- **L'industrie manufacturière** dérape sensiblement dans la **récupération de déchets** triés (17 sociétés ; +89%) mais aussi la fabrication de **matériel médico-chirurgical** et dentaire (29 ; +61%).
- **Les services informatiques** se tendent dans le **conseil en systèmes et logiciels informatiques** (111 ; +59%)
- Les **transports** routiers de fret **interurbains** (183 ; +39%) comme de fret de **proximité** (261 ; +43%) sont nettement dans le rouge.

- **Dans les services aux entreprises**, le nombre de défaillances augmente encore rapidement dans le **nettoyage courant des bâtiments** (177 ; +34%) ou la **sécurité privée** (110 ; +45%)
- **Mais c'est la construction** qui présente les tendances les plus lourdes et dans un plus grand nombre d'activités. Ainsi, la **maçonnerie** a-t-elle ravi à la restauration le fauteuil de leader des défauts du trimestre. 850 maçons sont tombés ce trimestre, c'est 38% de plus qu'au cours du 2^e trimestre 2023. Dans le **gros œuvre**, la **construction de maisons individuelles** a enregistré 274 procédures (+ 54,8%). Le **second œuvre** n'est pas épargné. Les travaux **d'installation électrique** offrent la meilleure résistance (299 ; +10%), mais les autres activités subissent fortement la conjoncture. C'est le cas notamment des travaux de **plâtrerie** (215 ; +50%), de **menuiserie** bois et PVC (260 ; +60%) ou de travaux d'installation **d'équipements de climatisation** (163 ; +87%).
Les **Travaux Publics** sont alignés à la moyenne générale (210 ; +23,5%).
Les **agences immobilières** (290) enregistrent toujours des tendances lourdes (+58%).

De meilleurs signaux mais une trajectoire encore compliquée.

Thierry Millon conclut : « Ce trimestre a été un des plus lourds qu'a connu notre économie. Cependant, les signaux positifs observés au cours du premier trimestre sur le B2C s'amplifient ce printemps. Ainsi est-il possible d'envisager un ralentissement plus franc des défaillances dans les mois à venir. Néanmoins, la faiblesse de la conjoncture handicape les sociétés fragilisées par une dette Covid non entièrement réglée. Si les PME et ETI présentent globalement une vulnérabilité moindre que lors des mois précédents, les PME restent en fragilité. Car certaines PME de taille « moyenne » présentent des structures financières insuffisantes pour pouvoir rivaliser sur les appels d'offres ou financer leurs développements. Dans une économie en panne, il est difficile de tenir pour ces employeurs de nos territoires. L'hypothèse des 64 000 défauts pour 2024 partagée en début d'année reste à ce stade envisageable. »

Retrouvez en annexe le détail des défaillances d'entreprises en région

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 2^{ème} trimestre 2024 » est disponible en ligne en cliquant ici

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - <https://www.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 550 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

Contacts Presse

Altares

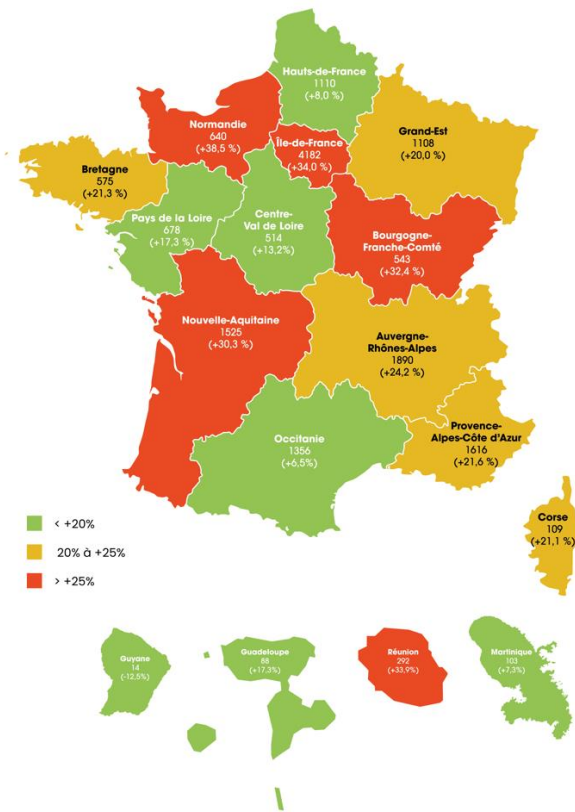
Thierry Millon – Directeur des études Altares
thierry.millon@altares.com | 04 72 65 15 51

Agence CorioLink

Loréane Cabezuelo
loreane.cabezuelo@coriolink.com | 07 86 80 45 26
Urielle Dutartre
urielle.dutartre@coriolink.com | 06 62 82 71 62

ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 2^{ème} trimestre 2024 dans les régions

Carte d'évolution des défaillances par région au 2^{ème} trimestre 2024



Quatre régions connaissent encore une forte hausse des défaillances.

En tête de celles-ci, **la Normandie** qui accuse une augmentation de 38,5% pour 640 procédures, un T2 au plus haut depuis 2016. Une situation tirée par les mauvaises performances de la **Seine-Maritime** (259 ; +57%) et du **Calvados** (181 ; +68%) que ne peut compenser le recul de la **Manche** (59 ; -14%). En deuxième position, **l'Île de France** qui affiche une augmentation de 34% pour 4182 défauts un nombre jamais approché depuis plus de 25 ans. Si **Paris** tente de résister (1102 ; +14%), les tendances sont en revanche lourdes pour la **Seine-Saint-Denis** (774 ; +74%), le **Val-de-Marne** (383 ; +56%), les **Hauts-de-Seine** (368 ; +47%) ou la **Seine-et-Marne** (683 ; +36%).

La **Bourgogne** enregistre 543 défauts soit une sinistralité en hausse de 32,4%. La région retrouve un niveau de défaillances T2 au plus haut sur dix ans. Si les jugements se stabilisent dans le **Jura** (38), ils augmentent très fortement dans **l'Yonne** (95 ; +102%). La **Saône-et-Loire** est également à la peine (108 ; +40%).

La **Nouvelle Aquitaine** ferme la marche avec une hausse de 30,3%. La région compte 1525 procédures un nombre légèrement supérieur à celui du T2 2013. Les défauts reculent en **Dordogne** (71 ; -16%), se stabilisent ou augmentent peu en **Creuse** et **Deux-Sèvres**. La situation est en revanche particulièrement tendue dans la **Vienne** (84 ; +53%) et en **Gironde** (616 ; +60%).

Quatre régions sont proches de la moyenne française.

Auvergne-Rhône-Alpes est un peu au-dessus (+24,2% contre +23,4%). La région compte près de 1900 procédures ce 2^e trimestre, un nombre au plus haut depuis le T2 2013. Trois départements sont stables, le **Cantal**, **l'Isère** et la **Haute-Loire** tandis que **l'Allier** affiche même un recul (-4%). En revanche, la situation est très tendue dans **l'Ain** (176 ; +102%) et la **Savoie** (180 ; +51%).

Provence-Alpes-Côte-d'Azur dépasse 1600 défaillances d'entreprise (1616 ; +21,6%), un nombre au plus haut depuis le T2 2013. Les défauts se stabilisent dans le **Vaucluse** (153) tandis qu'ils augmentent de plus de 20% dans les **Alpes-Maritimes** (409 ; +23%), le **Var** (335 ; +22%) et les **Bouches-du-Rhône** (639 ; +26%).

En **Bretagne**, 575 défaillances ont été enregistrées ce deuxième trimestre, en augmentation de 21,3 %. La tendance est tirée par le **Morbihan** (147 ; +24 %) et **l'Ille-et-Vilaine** (197 ; +27 %).

La **Corse** passe la barre des 100 défauts (109 ; +21,1%) et retrouve la sinistralité du printemps 2019.

Le **Grand Est** (1108 ; +20 %) offre une belle résistance à l'ouest de son territoire. Les **Ardennes**, **l'Aube** et la **Marne** affichent une quasi-stabilité du nombre de défauts par rapport au T2 2023. A l'est, le rythme est également encourageant avec des augmentations de 10% dans le **Bas-Rhin** (244) et 19% dans le **Haut-Rhin** (166). La situation est plus compliquée en **Meurthe-et-Moselle** (156 ; +51%) et en **Meuse** (56 ; +250%).

Deux régions contiennent la hausse des défauts entre 10% et 20%.

Les **Pays de la Loire** (678 ; +17,3%) affichent des tendances locales contrastées. Ainsi, la **Mayenne** (44) enregistre un recul (-2%) du nombre de défauts et la **Loire-Atlantique** (249 ; + 4%) et la **Vendée** (130 ; +6%) une relativement faible hausse. A l'inverse, le rythme accélère dans la **Sarthe** (93 ; +39%) et le **Maine-et-Loire** (161 ; +53%).

Le **Centre Val-de-Loire** compte 514 défaillances d'entreprise (+13,2 %), un nombre comparable à celui du T2 2016. Le **Loir-et-Cher** affiche un net recul (51 ; -20%) mais aussi le **Cher** (56 ; -8%) tandis que **l'Indre-et-Loire** limite la hausse à +6% (139). A l'inverse, **l'Indre** accuse une forte augmentation (37 ; +61%). **L'Eure-et-Loir** (107 ; +32%) et le **Loiret** (127 ; +31%) sont également à la peine.

Deux régions tombent sous les +10%.

En **Hauts-de-France**, les deux premiers départements font mieux que résister. Ainsi, le nombre de défaillances recule de 9% (483) dans le **Nord** et est quasiment stable (+2%) dans le **Pas-de-Calais** (239). La sinistralité augmente en revanche rapidement dans **l'Oise** (167 ; +40%) et plus encore dans la **Somme** (137 ; +74%).

L'Occitanie offre la meilleure tendance métropolitaine (1356 ; +6,5%). La moitié des départements passe au vert. Le nombre de défauts recule dans le **Tarn-et-Garonne** (-4%), le **Tarn** (-6%), le **Gard** (-9%) et **l'Aveyron** (-10%). La baisse dépasse -30% dans le **Lot**, les **Hautes-Pyrénées** et la **Lozère**. Dans **l'Hérault**, le chiffre est quasi stable (293) contrairement aux **Pyrénées-Orientales** (+38%) qui comptent 166 procédures. C'est **l'Ariège** qui ferme la marche, le département dérape de 63% avec 44 jugements.

L'outre-mer est conforme à la tendance globale.

En **outre-mer**, le nombre de défaillances augmente de près de 22%. La **Guyane** affiche même un chiffre en recul de 12,5% (14). La **Martinique** contient la hausse sous les 10% (103 ; +7,3%) et la **Guadeloupe** sous +20% (88 ; + 17,3%). La **Réunion** est plus sévèrement orientée (292 ; +33,9%).